

La socianalyse en question : une intervention socianalytique à l'Université libre de Bruxelles

Laurence Gavarini, Antoine Savoye

Citer ce document / Cite this document :

Gavarini Laurence, Savoye Antoine. La socianalyse en question : une intervention socianalytique à l'Université libre de Bruxelles. In: L'Homme et la société, N. 29-30, 1973. Analyse institutionnelle et socianalyse. pp. 239-249.

doi : 10.3406/homso.1973.1845

http://www.persee.fr/doc/homso_0018-4306_1973_num_29_1_1845

Document généré le 16/10/2015

la socianalyse en question

une intervention socianalytique
à l'université libre de bruxelles

LAURENCE GAVARINI
ANTOINE SAVOYE

I. LA COMMANDE

Le client, représenté par André D. – dont le statut exact et le rôle n'apparaîtront qu'au cours de l'intervention – rencontre Georges Lapassade plusieurs fois à Paris au cours de l'hiver 72-73. Ils s'entendent alors sur les dates de la « session » : fin février 73, ou début mars.

Et André tente d'expliquer le sens de sa demande. Il s'agit « d'analyser » une expérience pédagogique autogestionnaire tentée à l'U.L.B. (l'Université Libre de Bruxelles). Ce type de demande ne nous inspire pas beaucoup: le fait de donner du « conseil pédagogique », de faire une espèce de recyclage à l'usage de psychosociologues qui veulent s'informer sur « l'analyse institutionnelle », nouveau gadget, et sur « l'autogestion », gadget un peu défraîchi maintenant, nous paraît assez peu intéressant. Mais nos hésitations ne tiennent pas seulement au contenu de la demande (la pédagogie institutionnelle). Des interventions antérieures en Belgique se sont soldées par des échecs.

La « rencontre » commencera à Bruxelles le jeudi 22 mars au soir, par une conférence, et elle se terminera le dimanche suivant 25 mars. Lors de leur dernière rencontre, Georges Lapassade avait proposé à André un cadre-programme :

a) le 22 mars au soir, débat public sur le « mouvement du 22 mars » défini comme un analyseur ;

b) le 23 mars, journée d'analyse avec le staff (les animateurs) des « groupes d'information critique » (les G.I.C.) de la Faculté (André D. disait : « une équipe d'enseignants ») ;

c) les 24 et 25 mars, enfin, une rencontre sur l'analyse institutionnelle. André D. aurait préféré que l'on pratique l'analyse institutionnelle pendant ces deux journées « ouvertes au public », mais surtout aux étudiants des G.I.C.

Dans un projet antérieur, le « staff » des animateurs pensait travailler avec nous dans les Ardennes pendant trois jours d'analyse. Puis on a renoncé à ce projet. Georges Lapassade avait fait également part à André D. de son refus d'assumer seul l'analyse d'un groupe qui pourrait réunir 300 personnes. C'est le souvenir pénible du séminaire dit de la contre-culture qui en est la cause. Invité, en 1972, par un groupe d'étude de sociologie qui travaillait avec Jean-Michel Vlaeminck sur la contre-culture, Georges Lapassade s'était trouvé débordé face à l'envahissement de la salle de travail par 300 personnes. Il craignait qu'une telle situation ne se reproduise.

Ce point nous paraît important. Nous verrons en effet tout à l'heure que dans la réalité, le programme esquissé à Paris avec André D. ne sera pas réalisé. La foule de l'année dernière ne viendra pas à la rencontre annoncée sur l'analyse institutionnelle. On se retrouvera avec le petit groupe du vendredi jusqu'au dimanche soir, en situation « socianalytique ».

II. LA CONSTITUTION DU DISPOSITIF ANALYSEUR

a) *Un staff intervenant pas comme les autres* : Comme nous l'avons vu plus haut, Georges Lapassade refusait d'intervenir seul. C'est pourquoi il contacta Rémi Hess et l'un de nous deux (Antoine). Nous avons alors décidé de faire l'expérience d'aller tous les deux à Bruxelles. Ce qui fixait la composition du *staff-intervenant*, à trois analystes et une quatrième personne (Laurence) s'imposant comme observatrice au client, les G.I.C. Nous ignorions au départ quel allait être l'effet de la présence de cette « observatrice ». Nous étions seulement décidés à poser la question du remboursement de ses frais de voyage et de séjour. Cette présence, inhabituelle, venait compliquer, de ce point de vue, l'autogestion du paiement des intervenants par le groupe-client. Cependant, nous envisagions également que notre intervention en tant que couple pouvait questionner le groupe-client sur les rapports homme-femme, mari-épouse, la division travail-loisir dans le couple, etc.

Ce staff un peu particulier puisque composé de trois analystes et d'une quatrième personne au statut mal défini et, qui plus est, ni demandée ni annoncée, est le premier élément du dispositif analyseur (1).

b) *La norme de la « table ronde »* : Lorsque nous arrivons le vendredi matin pour rejoindre R. Hess et G. Lapassade qui étaient déjà sur place depuis le 22 mars au soir, on nous indique le lieu où se déroule l'analyse institutionnelle : une salle de la faculté des sciences. Nous y trouvons les participants réunis autour de tables disposées en rectangle. C'est là le dispositif habituel, non seulement de la socianalyse, mais d'une session de

(1) Sur le fait que les analystes sont aussi analyseurs : voir G. Lapassade, *L'Analyseur et l'Analyste*, Gauthier-Villars, 1971.

formation, d'un séminaire universitaire, d'un conseil d'administration, etc. Actuellement, c'est un des points de la pratique socianalytique qui nous pose problème. En effet :

– d'une part, dans les milieux évoqués plus haut (formation, université) l'effet analyseur de ce dispositif est atténué du fait qu'il est couramment utilisé et qu'il risque de favoriser non plus la libération de la parole et l'affrontement, mais son inflation, le parolisme ;

– d'autre part, rappelons que l'intervention socianalytique consiste en la production d'effets analyseurs. Pour ce faire, elle doit déranger le découpage spatio-temporel institué.

c) *Le corps institué* : D'où ces deux caractéristiques fondamentales : comme moment, elle vient s'inscrire dans l'institution en dérégulant le temps institué (emploi du temps, planning) et comme tâche, elle suppose la participation simultanée de tous ou du plus grand nombre des « usagers » à l'analyse de leur institution, perturbant ainsi la division du travail. Mais, jusqu'à présent, son dispositif n'a guère touché au corps institué. Il reproduit au niveau corporel, la norme de la « table ronde ». A Bruxelles, haut-lieu du Marché Commun, la socianalyse des G.I.C. a ressemblé aussi à une négociation-marathon ! Ajoutons, cependant, que l'analyse quitte souvent la salle pour se faire dans les couloirs, sur les pelouses ou aux repas et que ces dispositifs annexes et périphériques qu'on ne prend pas assez en compte, peuvent être autrement plus efficaces. Ils désignent en tous cas les insuffisances du dispositif principal et central qu'est la salle.

d) *Sérieux socianalytique contre émergence des analyseurs* : Entrant précisément dans la salle et retrouvant Georges Lapassade et Rémi Hess, nous venions compléter le dispositif analyseur qui, pensions-nous, était alors fini. En effet, ses éléments venant de notre fait étaient en place : suite à la commande d'André D., nous avons composé un staff analytique et proposé un programme, laissant au staff-client (ce qui est peut-être une erreur) le soin de trouver le lieu où se tiendrait l'analyse institutionnelle. Mais en plus du « client », le staff des G.I.C., étaient également présents, ceux que l'on appellera plus loin le groupe « aller-gic », et qui avaient « forcé la porte ».

La veille, en effet, nous devions vite le comprendre, au cours de la conférence-débat, la contestation de P., un professeur, « marginal » lui aussi, remettant en question le programme des trois jours à venir, avait été aussitôt reprise par le public. Parmi les contestataires se trouvaient d'anciens « clients » : Georges M. qui animait autrefois le groupe *Esprit* de Bruxelles et Jean-Michel, l'animateur du groupe *Contre-Culture* qui avait organisé le séminaire de l'année dernière avec Claire Wéry, également présente le soir du 22 mars. Ils ont vite posé la question de l'ouverture de la séance du lendemain.

Pour répondre, les animateurs et étudiants des G.I.C. présents dans la salle se sont retirés en « boîte noire » dans une pièce voisine. Après délibération, ils ont donné leur réponse : la séance du lendemain serait fermée et consacrée, comme prévu, aux animateurs des G.I.C.

Les contestataires, eux, avaient décidé de se retrouver le lendemain pour prendre une décision. D'autre part, ils avaient invité Rémi Hess à venir loger chez Jean-Michel qui apparaissait déjà comme un leader de la contestation avec Claire Wéry et Georges Metzianagra. Lapassade, au contraire, était resté avec André D. qui lui avait indiqué où il devait loger la nuit. Rémi Hess s'embarrassait moins de « règles » socianalytiques, et le fait de partir avec la « contestation » ne semblait pas lui poser de problèmes. Pourtant voici qu'à travers la question de l'organisation de la session, de sa base matérielle (où vont être logés les socianalystes ?), apparaît une première divergence sur la pratique socianalytique.

Rémi Hess constitue, avec Georges Lapassade et moi-même (Antoine) le staff-analytique. Ce staff est en relation avec le staff-client : cette relation définit la structure fondamentale de la situation, au double niveau de la demande et du contrat passé avec le client. Mais en même temps, le groupe dit « aller-gic » qui se structure lui-même à partir du jeudi soir dans le champ de l'intervention, fait partie de la situation d'analyse dont il constitue l'un des pôles essentiels. Bien plus : la décision des contestataires d'envahir la réunion « fermée » des animateurs des G.I.C. dès le vendredi matin, va déterminer et de manière définitive, la situation. Toute cette journée du vendredi va s'organiser autour de l'opposition des deux groupes : le G.I.C. qui est notre « client » et « l'aller-gic ». Ce groupe contestataire impose au groupe organisateur sa présence et sa contestation : le groupe « aller-gic » devient l'analyste du G.I.C. Il est le *troisième élément du dispositif analyste*. Non prévu par les analystes, ce n'est pas un analyste construit, mais en situation. Rémi Hess a largement contribué à sa constitution. Là réside la divergence entre deux conduites socianalytiques.

Si R. Hess avait refusé de se laisser prendre en charge par le groupe contestataire dans la soirée du 22 mars, s'il avait considéré, à l'instar de Lapassade, que nous étions liés par un contrat exclusif avec le G.I.C., groupe-client, il aurait rejeté un autre aspect de l'intervention socianalytique qui est de se mettre à l'écoute de tous les groupes qui apparaissent dans le champ de l'analyse. Il ne s'agit pas d'opposer la pratique de Lapassade à celle de Hess mais seulement de souligner l'ambiguïté de la position de l'analyste qui n'est pas neutre et est amené à prendre parti avec toutes les conséquences que cela aura sur le déroulement de l'analyse.

Le soir du 22 mars, Lapassade a pris parti pour le « client », par souci d'efficacité socianalytique. Ce faisant, il est apparu comme incarnant le « sérieux socianalytique ». Derrière cette attitude, il y avait la volonté de mettre en pratique son hypothèse selon laquelle « une socianalyse ne peut produire d'effets valables que dans la mesure où le socianalyste partage *au départ* les valeurs du client ». Le fond de sa divergence avec R. Hess est donc plus tactique que théorique et *concerne le dispositif analyste* à mettre en place pour cette socianalyse des G.I.C. Rémi Hess, en situation, a pressenti l'importance du groupe « aller-G.I.C. » qu'il a aidé à se structurer et à entrer dans le champ d'intervention. Lapassade, d'ailleurs partiellement d'accord pour cette action en faveur de l'émergence des analystes – il nous l'a confié

par la suite – aurait préféré, pour cette intervention bruxelloise la reproduction du dispositif « classique » de la socianalyse. Sa perspective était surtout d'approfondir le fonctionnement des « analyseurs de base » de l'intervention socianalytique qu'est notamment le paiement des analystes. On verra qu'au fil des séances, il parviendra à nous convaincre d'agir dans ce sens. Ce revirement de notre part, consécutif à des dissensions dans le staff sera une des causes de la confusion qui s'installera à certains moments. Au-delà des circonstances propres à cette intervention, on voit apparaître ce qui est la *tâche spécifique* des intervenants : il s'agit moins de la conduite ou de l'animation des séances ou encore de la production d'éléments d'analyse que de la mise en place d'un dispositif ayant un effet analyseur.

III. ANALYSE D'UN POSTE

Le G.I.C. représente, dans le système de cette Faculté des Sciences, une matière à option. Les étudiants de sciences doivent obtenir des « cotes » en suivant un cours de philosophie. Mais, de plus, ils doivent s'inscrire dans une « option », en choisissant parmi trois matières à option, dont l'une est cette « information critique ».

Dans l'organigramme, André D. représente officiellement le pouvoir universitaire ; il est le professeur chargé de diriger cette option. Il est assisté dans ce travail par un psychosociologue, Daniel Decendre, qui est payé en principe pour « superviser » le travail d'animation des animateurs bénévoles des groupes. Une centaine d'étudiants ont choisi cette option. Une vingtaine d'animateurs bénévoles fonctionnent dans ce dispositif.

Il existe donc deux postes rémunérés. Le G.I.C. dispose également de crédits de fonctionnement, et ces crédits lui servent à payer des conférences et des interventions éventuelles. On prévoit ainsi d'inviter Garaudy, Bourdieu, Lacan... La conférence est payée environ 100 F. français ; on prend également en charge le déplacement du conférencier.

Dans l'après-midi, un problème émerge. Nous apprenons que Georges Medzianagora est maintenant tenu en marge de l'U.L.B. (Université Libre de Bruxelles). On continue à lui verser son traitement, mais il ne peut plus enseigner. Sa candidature a été repoussée trois fois par le conseil d'administration de la Faculté des Sciences, malgré l'appui politique des étudiants et de certains enseignants. Il a été candidat, notamment, au poste que Daniel Decendre occupe. Mais on a fait valoir que ce dernier est psychosociologue, alors que Medzianagora est spécialiste de logique, et non d'animation. Il est connu, dans les milieux universitaires de Bruxelles, comme un intellectuel de gauche, contestataire, et rejeté par les bureaucraties de l'enseignement supérieur. Pourtant, le G.I.C. est né lui-même du mouvement belge de 1968.

Nous apprendrons par bribes, par allusions – comme d'habitude, au cours des interventions – que la création de ces « groupes d'information critique » dans l'institution universitaire, est le résultat de la contestation. C'est le mouvement, avec ses jeunes professeurs contestataires, qui a produit cette innovation pédagogique, cette institution expérimentale ouverte, à

l'intérieur de l'institution, Faculté des Sciences. Or, maintenant, cinq ans après, les animateurs des G.I.C. craignent la suppression de leur expérience. Ils se sentent menacés par l'appareil universitaire, par le Conseil d'administration de la Faculté. Or, ils veulent durer. Ils estiment qu'ils font un certain travail politique à travers la constitution de ces groupes critiques, et par les méthodes d'animation mises en œuvre. Mais les contestataires « allergiques » affirment que cela n'est qu'une illusion : en fait, disent-ils, les G.I.C. sont dépolitisés et « récupérés ». Et l'instrument de la dépolitisation c'est, selon ces contestataires, la psychosociologie, c'est le psychologisme, qui oriente le travail des animateurs. D'ailleurs, Daniel Descendre qui a été nommé au poste de la coordination de l'animation, est un psychosociologue et il a été choisi en tant que tel, contre Georges Medzianagora qui, lui, comme il a déjà été dit, est plutôt un « idéologue » de la contestation.

Et voilà le thème qui va occuper l'après-midi du vendredi. On apprend alors que Daniel, absent à cette réunion, a renoncé à son traitement au bénéfice de l'institution G.I.C. Les autres animateurs sont « bénévoles » ; l'idéologie du groupe d'animation est autogestionnaire. Daniel, pour égaliser sa situation par rapport aux autres, a donc choisi de travailler, lui aussi, sans être payé. Il pourrait donc, et c'est cela qui est suggéré – démissionner de son poste officiel, le rendre vacant pour qu'on puisse élire Medzianagora à sa place. On pourrait ainsi créer les conditions d'un affrontement avec l'appareil universitaire, qui réprime ce dernier et refuse de le nommer. A cette proposition, André D., responsable du G.I.C. comme professeur, et les animateurs présents, objectent qu'on ne peut rien décider en l'absence de Daniel Descendre.

IV. L'ARGENT-ANALYSEUR

L'un des principes fondamentaux de la socianalyse institutionnelle, c'est « l'autogestion financière ». Mais on va voir que jusqu'ici ce terme avait été laissé dans une relative imprécision. Pour comprendre ce qui va suivre, il faut se souvenir du fait que l'idée d'*autogérer* des sessions d'intervention était née sur le terrain de la *formation*. Lapassade parlait vers 1962, d'autogestion des stages de formation ; on parlait également, dans les classes autogérées, du rapport à établir entre l'autogestion pédagogique (horaires, programmes) et l'autogestion financière (coopérative). Or, dans ces situations de formation, l'autogestion est assurée par le « groupe » des « participants ». Mais dans l'intervention, la situation est tout-à-fait différente.

L'intervention suppose en effet un *contrat* qui lie, non plus des individus stagiaires à des animateurs, comme dans la formation, mais bien une institution-cliente et une institution analytique. Comment définir, dans une telle situation, l'autogestion ? Ce qui se passe, en fait, c'est une *négociation permanente* entre staff-client et staff-analytique.

Lorsque la négociation s'engage le vendredi soir, l'idéologie autogestionnaire est considérée comme un principe essentiel de notre pratique, de la

pratique du client, et de la « rencontre » (2). André D. déclare qu'on avait prévu de payer les frais de déplacement (Paris-Bruxelles-Paris) de Lapassade, et qu'il pouvait être accompagné par deux ou trois co-analystes, dont le voyage serait également payé. De plus, la « conférence » du jeudi soir est payée 1 000 F. belges (environ 100 F. français). Le groupe-client accepte rapidement, trop rapidement, de rembourser les frais de « l'observatrice », évacuant ce que sa présence pourrait comporter d'analyste.

Reste alors à évaluer le travail d'analyse pour la journée du vendredi. Comment établir une norme ? Dans d'autres interventions, (Cf. article de Lapassade, *Connexions*, N. 4) on a calculé un tarif horaire selon le paiement de l'heure complémentaire à l'Université : soit environ 72 F. (le tarif est équivalent à l'U.L.B.). Après un long débat, le « client » décide que chaque analyste recevra 2 000 F. belges pour sa journée de travail.

Au cours de cette séance, je (Antoine) prends à partie publiquement Georges Lapassade pour lui faire remarquer qu'il devrait calculer son prix horaire en divisant son salaire mensuel par le nombre d'heures d'enseignement (3). Ce faisant, j'introduis dans le débat un nouveau thème, qui concerne tous les problèmes de l'Université dans sa base matérielle, et qu'il est impossible selon Lapassade de traiter dans cette séance, à moins de transformer la situation analytique en situation de « colloque », d'échanges idéologiques. Dans une autre circonstance, Rémi Hess prendra également à partie Georges Lapassade parce qu'il a, au cours d'une intervention, cité Poulantzas. Or, c'est vrai que dans les deux cas, ces « divergences » dans le « staff » permettront de bloquer les processus, et de renforcer les résistances.

L'analyse est un combat. On peut décider que ce combat est inutile. On peut même déclarer qu'il est fondé sur des idées fausses (contrat, paiement d'un « travail d'analyse », notions de résistance, d'analystes, etc.). Mais en ce cas on détruit, nous semble-t-il, le principe même de la socianalyse ; on renonce à construire un dispositif analyste ; on donne congé à l'analyse.

Rémi et moi (Antoine), qui travaillons avec Georges Lapassade dans cette intervention, pour la première fois, avons des doutes sur la socianalyse. L'année dernière, au colloque de Montsouris (*Les Temps Modernes*, Décembre 1972), Rémi a opposé « l'analyste consultant » à « l'analyste militant ». Pour lui, l'analyse institutionnelle devrait entrer dans le travail politique selon des modalités tout-à-fait différentes de celles qui définissent les notions « d'intervention » et de « recherche active » héritées de la psychosociologie, transposées et remaniées dans l'intervention socianalytique. Je (Antoine) pratiquais à ce moment-là l'intervention. Mais à l'issue du colloque, j'ai déclaré et écrit (4) que les principes de travail du Groupe d'analyse institutionnelle de Paris devaient être modifiés à partir de ces critiques.

(2) Nous avons également sous-estimé jusqu'ici le fait que ce postulat d'autogestion financière de la formation et de l'intervention permet toutes sortes de manipulations, résistances, etc., qu'il est difficile d'analyser dans le temps accordé à ces rencontres (trois jours) et à ces « interventions ».

(3) En fait, les enseignants qui touchent un salaire mensuel perçoivent une somme correspondant au tarif de l'heure complémentaire lorsqu'ils font des heures supplémentaires.

(4) Cf. « Les analystes arrivent », *Les Temps Modernes*, décembre 1972.

Nous reviendrons sur ces problèmes théoriques. Mais nous devons les mentionner ici pour expliquer comment des divergences entre les trois analystes ont pu se manifester et affecter profondément le cours de cette intervention. Georges Lapassade partage avec Rémi Hess et moi-même ces incertitudes. Mais dans cette expérience de Bruxelles, il a essayé de mettre à l'épreuve, une fois encore, certains principes classiques de l'intervention. Il semble que cette détermination nuancée par l'action de Rémi Hess aidant l'« aller-gic » à se constituer, a permis d'explorer certains aspects très ambigus de l'idéologie « gauchiste » d'aujourd'hui, et de certaines de ses applications.

Revenons à la soirée du vendredi : elle s'achève vers 2 heures le matin, sans qu'il nous soit possible de prendre une décision sur le problème de l'argent. On décide alors de tenir dans la soirée du lendemain une réunion consacrée à ce même problème.

Le colloque manqué

Le lendemain, on attendait un public plus nombreux. On avait disposé en plusieurs endroits de l'Université et de la ville des affiches annonçant une « rencontre sur l'analyse institutionnelle ». Nous avons dit déjà que Lapassade avait proposé qu'il en soit ainsi en prévision d'un public trop nombreux pour continuer un travail d'analyse. De plus, on attendait également les étudiants des Groupes de l'information critique, 100 étudiants, environ, selon leurs animateurs. Or, ces étudiants ne sont pas venus, et c'était là, déjà, un fait qu'il nous paraissait nécessaire d'analyser *dans le cadre de l'intervention*. De plus, ce grand public que nous attendions ne s'est pas présenté – de sorte que le groupe restait à peu près ce qu'il était déjà la veille : les animateurs des G.I.C. et le groupe dit des « Allergic ».

Dans ces conditions, la solution la meilleure et, nous semble-t-il, la plus logique, était de continuer pendant ces deux journées, le samedi et le dimanche, ce qui était commencé le jeudi soir : une intervention socianalytique sur le staff des G.I.C. avec la présence et la participation de ceux qui contestaient ce staff, et qui s'étaient organisés dès la première heure, le jeudi soir, en groupe des contestataires. Le staff du G.I.C. estimait au contraire que l'analyse était terminée, et que la « rencontre » sur « la relation enseignants-enseignés » et sur l'analyse institutionnelle devait maintenant commencer...

V. UN CLIMAT DE GROUPE DE RENCONTRE

Les deux dernières journées ont été marquées par un climat de tension et d'affrontement comparable au climat de certains groupes de rencontre marathons. Progressivement, nous avons découvert que l'analyseur-argent, tel qu'il se présentait dans la négociation, soulevait des problèmes profonds et créait un état permanent de crise. La veille, on nous disait que cet « analyseur-argent » fonctionnait mal ou que, peut-être, nous ne savions pas le faire fonctionner, qu'il n'était donc pas nécessaire de payer l'analyse. Maintenant, l'argument le plus souvent employé était différent : on nous disait que l'analyse avait pris fin le vendredi soir, et que les analystes étaient

devenus les participants d'une rencontre *sur* l'analyse institutionnelle. On utilisait ainsi les accords préalables de Georges Lapassade, à Paris, avec André D. Ce faisant, on niait l'évidence, à savoir que nous étions toujours dans la situation socianalytique.

Au terme de cette session, le dimanche soir, après une dernière « boîte noire » (une réunion à huis clos) le staff-client revenait avec son ultime décision : on ne payait pas le travail d'analyse fait le samedi et le dimanche. En même temps, la séance était levée ; tout était interrompu, définitivement.

Pourtant, on avait envisagé quelques heures auparavant de payer le travail fait pendant ces deux journées au tarif de la première journée : 200 F. par jour et par analyste. Et puis, au cours d'une brève négociation, on nous proposait de partager le « déficit ». Ce « déficit » était calculé de la manière suivante : on faisait, sans notre accord, une collecte dans la salle en demandant à tous les présents une « participation aux frais » selon les principes de « l'autogestion » ; en bas de l'affiche annonçant la rencontre des 24 et 25 mars on avait indiqué que : « le montant de la participation aux frais sera déterminé en séance ». Mais cette « participation » supposait qu'on avait interrompu l'analyse pour tenir un colloque sur l'analyse institutionnelle. Or, nous l'avons indiqué déjà, l'analyse s'était poursuivie pendant deux jours.

Un « coup de force » ?

Dans un livre publié récemment, Robert Castel décrit comme un « coup de force » ce qu'il appelle « l'institution de l'analyse » (5). Notre « client » n'avait pas lu ce livre ; mais il ressentait notre attitude comme un refus de la relation, de la négociation. S'il nous proposait de participer nous-mêmes aux frais c'était essentiellement, disait André, pour engager avec nous un dialogue, au lieu d'être soumis au « coup de force » de l'analyse. En refusant de payer, ils voulaient nous signifier que nous n'étions pas tout puissants, et qu'ils étaient, *en dernière analyse* les plus puissants : ils détenaient l'argent.

A ce moment-là Rémi Hess et moi (Antoine) avons adopté une position que Lapassade a qualifiée d'ultra-socianalytique. Tandis que je déclarais que je ne voulais pas participer aux frais du client parce que je désapprouvais sa ligne politique, ou son apolitisme (son psycho-sociologisme), Rémi Hess avançait qu'il voulait être payé pour être « reconnu ». Lapassade, fidèle à sa conduite des jours précédents, adoptait une attitude plus formelle : le staff avait travaillé au niveau de l'analyse pendant trois jours, on devait donc retenir les normes de paiement convenues au terme de la première journée. Aujourd'hui encore, il nous semble que ce refus de paiement, très symbolique, ne signifiait pas, comme le soutenaient les organisateurs de la rencontre, une attitude militante mais que toute la résistance à l'analyse s'était fixée sur ce problème de l'argent. Le refus de payer signifiait le refus de commencer l'analyse.

(5) Robert Castel, *Le psychanalyste*, Paris, Maspéro, 1972.

CONCLUSION

L'expérience de Bruxelles permet d'exhiber les contradictions auxquelles se heurtent les socianalystes dans la mesure où... ils continuent à pratiquer des interventions. Il nous semble qu'ici, dans cette intervention, elles sont particulièrement visibles, on ne peut plus les dissimuler. Ainsi *l'arbitraire* de l'institution analytique éclate au grand jour. Il est institué une situation rigoureusement déterminée par des règles formelles. On pourrait dire, en reprenant l'expression de Freud, que ce système de règles est situé à l'intérieur d'un pacte.

Mais s'agit-il bien d'un *pacte* ? En réalité, l'analyste impose tout à son client. Si j'accepte de me soumettre à une cure psychanalytique, j'accepte en même temps, et dans le même mouvement, le pouvoir de l'analyste et le dispositif qui maintient et qui protège ce pouvoir. L'analyste fixe les horaires la périodicité des séances, les honoraires, etc. Longtemps, on a évité de porter la critique dans ces zones-là ; on préfèrait parler de la métapsychologie freudienne et de l'idéologie psychanalytique. Mais aujourd'hui, la mise en question de l'institution analytique a commencé. On ne peut ignorer ces critiques, qui constituent précisément les premiers essais d'analyse institutionnelle appliquée à la psychanalyse. Mais on se trouve ainsi placé devant ce paradoxe : il s'agit à la fois de construire une socianalyse définie comme une mise en situation d'intervention de l'analyse institutionnelle ; et en même temps, il faut, dans le même mouvement, appliquer l'analyse institutionnelle à l'intervention socianalytique.

Ceci établi, on remarquera que si le cérémonial socianalytique paraît reproduire « le cérémonial de la psychanalyse » (Freud), la situation n'est pas exactement la même. En effet :

- une analyse dure des années. Une socianalyse – sauf exceptions – est limitée dans le temps, en moyenne trois jours ;
- le pouvoir du psychanalyste sur son « client » est plus fort, mieux assuré, que le pouvoir du socianalyste ;
- la théorie de la psychanalyse a été construite à partir de la pratique de la cure. La théorie de la socianalyse n'est pas construite. Disons-le clairement : cette construction marque le pas. On n'avance pas, ou peu. Les interventions sont en nombre limité, elles durent généralement trop peu pour permettre de progresser dans la construction théorique. On est même tenté de penser que les interventions sont arrêtées par les « clients » au moment où l'analyse pourrait enfin commencer. Nous commençons à explorer les préliminaires de l'intervention : le sens de la demande, les modalités et les pièges du contrat... Et nous maîtrisons très mal le maniement de ces actes préliminaires.

On est alors tenté de penser qu'on peut construire sur d'autres terrains (laboratoire de l'histoire, mouvements sociaux, etc.) l'analyse institutionnelle, dont la socianalyse serait ensuite l'un des champs d'application.

Mais en même temps, on l'a vu, cette pratique socianalytique, quasi-expérimentale, suppose la mise en place d'un dispositif dans la construction

implique des présupposés théoriques, ce qui s'est passé, pour le problème de l'argent. Il ne suffit pas de dire, en effet, que l'argent est un analyseur privilégié. Il faut encore justifier la manière dont cet analyseur est manié — c'est-à-dire, notamment, la demande d'un « salaire » de l'analyste, l'existence d'honoraires négociés ou « autogérés ».

Université de Paris VIII – Vincennes